

**RESOCONTO DELLA RIUNIONE DEL GRUPPO PROGRAMMI DELLA REFG
E DELL'INCONTRO CON IL RESPONSABILE DEL PROGETTO AGIS
TENUTISI A PARIGI IL 12 E IL 13 GENNAIO 2004**

Nei giorni 12 e 13 gennaio si è tenuta a Parigi, presso l'Ecole Nationale de la Magistrature, la riunione del Gruppo programmi della Rete Europea di Formazione Giudiziaria (REFG), che è presieduto dalla scuola francese.

L'attività del gruppo si è articolata in quattro sessioni di lavoro, secondo l'ordine del giorno che si allega (v. all. n. 1) e che è stato interamente esaurito.

Ai lavori della prima giornata hanno partecipato i rappresentanti di Francia, Italia, Spagna, Belgio, Germania, oltre al Segretario Generale Armando D'Alterio e W.Heusel per l'ERA; la seconda giornata ha visto l'assenza dell'ERA e la presenza del rappresentante dei Paesi Bassi; hanno partecipato alla riunione in qualità di osservatori senza diritto di voto Jean Claus del Consiglio d'Europa e il Direttore del Foundation Estonian Law Centre, Daimar Liiv (cfr. all. 2)

Il primo giorno M.me Cavrois e Armando D'Alterio hanno riferito dell'incontro del 7 gennaio con i rappresentanti della Commissione per il progetto AGIS sul programma per il funzionamento della REFG e sulla finanziabilità nell'ambito del progetto AGIS di un programma avente ad oggetto il servizio di traduzione negli incontri nazionali aperti alla partecipazione di magistrati della Rete. Su questo secondo punto, in particolare, è stata riferita la disponibilità della Commissione al finanziamento del servizio di interpretariato per incontri su temi riferibili agli obiettivi del progetto AGIS (temi di diritto penale e di carattere generale connessi) da tenersi tra il 14 febbraio 2004 (giorno successivo alla scadenza del termine di presentazione dei progetti) e giugno 2006, avendo per base il costo di 800 euro a interprete per giornata. Si sono discussi i vari profili del progetto, si è rivista la lista degli incontri aperti specificando per ciascuno le lingue di traduzione; si sono messe a punto una serie di questioni da sottoporre a M. Nuss nell'incontro del giorno 13.

M.me Cavrois e D'Alterio hanno inoltre informato che il Parlamento europeo ha deciso l'effettuazione di un progetto pilota di scambio di magistrati con un finanziamento annuo di 3000 euro, per il quale la Commissione sta predisponendo il bando e che sarà seguito da Isabelle Jegouzo, attualmente in servizio presso la Commissione e già magistrato addetto alla Rappresentanza permanente della Francia presso l'Unione Europea (su questo e sul punto precedente v. all. 3).

Si è quindi trattato il tema del **Forum europeo sulla formazione giudiziaria**, progetto di cui è capofila la Spagna e partners tutti i Paesi dell'UE.

Felix Azon Vilas ha comunicato che le date dell'azione saranno il 5, 6 e 7 ottobre 2004; sono state discusse in dettaglio le sessioni e i sottotemi da trattarsi nei gruppi di lavoro; per ogni sessione è stato individuato un coordinatore come segue:

1. obiettivi della formazione dei giudici e procuratori – Francia ENM
2. contenuti dei programmi della formazione giudiziaria – Spagna EJE
3. Definizione delle esigenze formative – Finlandia
4. Metodologie – Segretario Generale REFG
5. Valutazione dei risultati dell'azione formativa – Germania DRA
6. Organizzazione della formazione – Italia CSM

Come coordinatori del gruppo 6 dovremo:

- individuare i relatori e capi gruppo di lavoro sui temi dei vari modelli di organizzazione delle Scuole (e comunque della formazione) a livello internazionale, finanziamento, personale insegnante, staff etc
- coordinare il lavoro dei relatori, assicurarsi che siano predisposti testi su supporto cartaceo e informatico

- predisporre un questionario o griglia da inviare a tutte le scuole europee, compresi i Paesi candidati, per individuare le caratteristiche organizzative, strutturali e funzionali di ciascuna struttura e redigere una griglia riassuntiva e materiale da distribuire affinché tutti i partecipanti possano avere una conoscenza di base di tutte le istituzioni che si occupano istituzionalmente di formazione dei giudici; preparare una presentazione in power-point o altro strumento audiovisuale.

E' stata fatta una prima divisione di compiti all'interno delle sessioni.

Il CSM dovrebbe:

- tenere una relazione nella sessione 1 su "Riflessioni sul ruolo del giudice: etica, dimensione europea della funzione giudiziale"
- gestire un gruppo nella sessione 2 sul tema: "Formazione in materia di cooperazione internazionale", attività da coordinare con l'ERA che invece si occuperà della formazione sulla normativa comunitaria
- gestire due gruppi nella sessione 4 su: "formazione linguistica e formazione alla cooperazione", "metodo dei casi e laboratori di autoformazione (metodo fondato sullo studio di casi giudiziari definiti o sullo studio delle prassi, col supporto di griglie e questionari, per ricercare le criticità nel lavoro giudiziale e formulare ipotesi migliorative).

La Spagna dovrebbe curare un resoconto dettagliato sul Forum e inviarlo a tutti i membri della Rete per raccogliere le loro disponibilità.

La seconda giornata si è tenuto l'incontro con Jean-Jacques Nuss e Joelle Lagast della Direzione generale GAI; è stato illustrato il **progetto AGIS** sia nei contenuti che nei profili budgetari; Nuss invierà a D'Alterio la presentazione power-point che potremo utilizzare a fini interni e di lavoro nell'ambito della REFG.

Segnalo alcuni punti di particolare interesse:

- o Nuss ha ricordato che Romania, Bulgaria e Turchia possono essere associati ai progetti; potrebbe essere di nostro interesse associare la Romania (con la quale abbiamo già relazioni per il progetto sull'uguaglianza uomo donna) e la Turchia al programma sul traffico di esseri umani; se l'idea è condivisa dovremmo prendere contatti col Ministero della Giustizia turco (tramite Ministero degli esteri) per assumere informazioni sulla struttura di formazione e chiedere se vi è interesse alla partecipazione; per la Romania abbiamo già i contatti necessari.
- o Nuss si è raccomandato di non esporre nei progetti la normativa comunitaria perché la Commissione la conosce bene e di dedicare tutta l'attenzione a illustrare il progetto
- o Si deve tener conto che per la Commissione il rapporto ottimale nei partecipanti è 50 nazionali + 50 stranieri
- o L'imperativo categorico è RISPARMIARE, quindi ci si deve orientare sui servizi meno cari eventualmente tenendo le azioni in località dove l'ospitalità è meno costosa che nelle capitali
- o E' necessario ricordare che la proprietà intellettuale dei risultati del progetto è dell'autore dello stesso ma che il diritto di utilizzazione è della Commissione così come il diritto di diffusione agli altri Paesi e autorità pubbliche; inoltre ricordare che tutto quello che viene pubblicato deve portare l'indicazione che il progetto è realizzato col co-finanziamento della UE con il logo UE e AGIS

Sul progetto per il servizio di interpretariato per azioni interne aperte:

- non ci sono assicurazioni da parte della Commissione che saranno finanziate le azioni tra il 14/2 e il 1/6 perché questo implicherebbe una sorta di retroattività del finanziamento; è quindi prudente inserire nel progetto soltanto azioni successive;

- è necessario essere il più precisi possibile nell'indicazione delle azioni per il 2005, quanto meno si deve indicare il tema, la tipologia dell'azione, la durata, le lingue di lavoro
- ci sarà un altro programma AGIS pubblicato a ottobre – novembre con presentazione dei programmi entro dicembre (come per la cooperazione civile), sarà quindi possibile presentare un nuovo progetto per traduzioni con la messa a punto delle azioni e con la partecipazioni degli odierni Paesi candidati.
- Si deve garantire un numero consistente di partecipanti
- Ricordare che la base è di 800euro al giorno per interprete

Pertanto:

- per il 2004, tra le azioni già individuate come aperte con precedente delibera, possiamo inserire nel progetto i seguenti corsi: 1) Le nuove frontiere della cooperazione giudiziaria penale, 30/9 – 2/10, 20 partecipanti, lingue di lavoro: italiano, inglese e francese; 2) La protezione dei diritti dell'uomo, 8-10 novembre, 20 partecipanti, italiano inglese e francese; La protezione degli interessi finanziari della Comunità europea, 29/11-1/12, 20 part, italiano inglese e francese; valutare se inserire ulteriori programmi di penale
- per il primo semestre 2005 ipotizzare lo svolgimento di almeno 3 o 4 azioni su temi (da individuare in modo generico) di diritto penale comunitario e internazionale d'interesse per REFG (investire il comitato scientifico)
- la lista delle azioni da inserire nel progetto deve essere inviata all'ENM entro il 30 gennaio

Sul progetto di fattibilità della comunitarizzazione della Rete:

Nuss ha ritenuto che trattasi di un progetto non finanziabile in quanto dovrebbe essere la Rete stessa a fare al suo interno un progetto e poi presentarlo alla Commissione; in tal modo si evitano anche possibili confusioni sulla proprietà e paternità dei risultati del progetto e sono rispettate le competenze

Sul programma di finanziamento della REFG:

All'AG della REFG si erano stabilite le linee budgetarie per il 2004 dando disposizione a Segretario e Segretariato che venisse inserito tra le voci di spesa a carico dei partecipanti al progetto la retribuzione del Segretario Generale (fermo che il pagamento della stessa rimaneva a carico esclusivo del CSM)

Come rappresentante CSM. ho chiesto se tale soluzione (che consente di coprire in buona parte il 30% delle spese a carico della Rete e quindi fa rientrare nel 70% sovvenzionato una maggior quantità di spese di viaggio, alloggio, etc) sarebbe stata accolta. Mentre la Lagast (che è l'esperta di bilancio) si è mostrata favorevole, Nuss ha dimostrato contrarietà affermando che a lui risultava che il Segretario Generale fosse messo gratuitamente a disposizione del CSM. Ho fatto presente che l'Italia si faceva carico della retribuzione ma che la stessa non era una elargizione ma un pesante onere che ci si era assunti per far funzionare la Rete e che doveva risultare (sia dal punto di vista finanziario che politico) nel bilancio. Ho anche rilevato che i progetti prevedono 4 tipologie di spesa per il personale: spese di retribuzione per il proprio personale che occasionalmente lavora al progetto (non finanziabili), spese per il personale assunto appositamente per il progetto (finanziabile), spese sostenute per rimpiazzare il proprio personale impegnato nel progetto (finanziabili) e spese per la retribuzione di personale comandato da altri enti (finanziabile) e che la posizione della retribuzione del segretario generale poteva inquadrarsi o nella figura delle spese per il rimpiazzo sostenute da uno dei membri della Rete o nella figura delle spese per la retribuzione di personale di altri enti (il CSM rispetto alla Rete). Nuss ha quindi chiesto che si faccia un quesito scritto.

Belgio e Francia hanno sostenuto la nostra posizione.

Ho avuto un colloquio riservato con la Francia che, ben cosciente dello sforzo economico italiano, si farà sostenitrice sia nella Rete che con la Commissione attraverso la loro rappresentanza permanente di una proposta che riequilibri le posizioni economiche, prevedendo il finanziamento totale per l'Italia dalle spese di viaggio e alloggio. Dovremo anche noi agire in tal senso.

Propongo:

- di inviare alla commissione un quesito scritto;
- fare azione di lobbying sulla Commissione attraverso la Rappresentanza permanente affinché venga adeguatamente valorizzato l'apporto italiano

Terminata la sessione con i rappresentanti GAI si è passati a discutere i progetti AGIS.

Il lavoro del CSM, che ha presentato progetti già completi e tradotti in inglese e francese, è stato oggetto di grande apprezzamento da parte di tutti.

Per quanto riguarda i progetti CSM:

- 1) Tratta di esseri umani; partner: Germania e Olanda, lingue: italiano e tedesco; dobbiamo fare un interpello alla Spagna (Azon si era già allontanato quando abbiamo discusso il progetto)
- 2) Interessi finanziari della comunità: Francia e Belgio; lingue italiano, francese (e inglese per gli altri partecipanti?)
- 3) Cybercrime: Francia Belgio e Estonia; lingue francese e inglese; l'oggetto deve essere soprattutto su procedure e tecniche d'inchiesta; il corso si deve tenere nel I semestre, nel II semestre seguirà un corso francese centrato sui profili sostanziali
- 4) Mandato di cattura europeo: Francia Germania e Belgio, il corso si deve tenere nel marzo 2005; Francia e Belgio faranno corsi identici (salve le particolarità nazionali) nel secondo semestre; lingue: francese e tedesco

L'Italia ha prospettato la sua adesione ai seguenti corsi:

ENM: cybercrime (sostanziale), altri partners Olanda, lingue inglese e italiano, periodo 2 semestre 2005

ENM: criminalità organizzata (riciclaggio, contraffazione), Germania Italia, forme di associazione con la Polizia francese

ENM: mandato di cattura

ENM: azione di formazione iniziale sugli strumenti della cooperazione (per uditori giudiziali); Spagna, Portogallo, Italia e Germania

CSM belga: mandato di cattura

Spagna: Forum sulla formazione (adesione già data all'AG)

Olanda: diritto all'ambiente e lotta al terrorismo

Siamo in attesa di ulteriori proposte di altri Paesi.

L'ENM provvederà a inviare la lista completa delle azioni.

ALLEGATI

1. ordine del giorno
2. lista dei partecipanti
3. rendiconto della riunione del 7 gennaio con la Commissione di M.me Cavrois, sottodirettrice alla formazione permanente dell'ENM

Resoconto di Maria Giuliana Civinini



**RESEAU EUROPEEN DE FORMATION JUDICIAIRE (REFJ)
GROUPE DE TRAVAIL "PROGRAMMES"**

**COMPTE-RENDU de la 5^{ème} réunion des 12 et 13 janvier 2004, à Paris,
à l'Ecole Nationale de la Magistrature**

Représentants des membres présents :

ALLEMAGNE

Rainer Deville

Justizministerium Nordrhein-Westphalen

BELGIQUE

Jacques Hamaide

Dave Warson

Conseil Supérieur de Justice / Hoge Raad voor de Justitie

ESPAGNE

Felx Azón Vilas

Escuela Judicial de España

FRANCE

Sylvie Ceccaldi

Marie-Luce Cavrois

Gilles Charbonnier

Aude Magen

Ecole Nationale de la Magistrature

ITALIE

Maria Giuliana Civinini

Consiglio Superiore della Magistratura

PAYS-BAS

Perry C. Quak

Stichting Studiecentrum Rechtspleging

SECRETAIRE GENERAL DU REFJ

Armando d'Alterio

Consiglio Superiore della Magistratura

SECRETARIAT DU REFJ

Wolfgang Heusel

ERA (Academy of European law)

OBSERVATEURS

Jean Claus

Conseil de l'Europe

Daimar Liiv

Foundation Estonian Law Centre

ORDRE DU JOUR

Lundi 12 janvier 2004

- 10:30 Compte-rendu par le coordinateur du groupe et le Secrétaire Général des contacts entrepris auprès de la Commission Européenne dans le cadre de la préparation des programmes AGIS 2004 ;
- 13:00 Déjeuner à l'Ecole ;
- 14:30 Le forum européen de formation judiciaire (Barcelone 2004) : état du projet et perspectives (Félix AZON VILAS) ;
- 16:00 Pause ;
- 16:15 Information sur :
- la liste des actions de formation ouvertes à l'ensemble des magistrats de l'Union Européenne,
 - le tableau de bord des actions organisées dans le cadre des programmes-cadre civils européens ;
- 17:00 Fin des travaux.

Mardi 13 janvier 2004

- 10:00 Présentation par monsieur Jean-Jacques NUSS, chef d'unité à la Direction Générale JAI de la Commission Européenne, et madame Joëlle LAGAST (DG JAI) du programme AGIS 2004 (présentation de la procédure, du rôle de la Commission, des thèmes à prendre en compte, du calendrier ...) ;
- Discussion ;
- 13:00 Déjeuner au restaurant ;
- 14:30 Tour d'horizon des projets susceptibles d'être déposés dans le cadre des programmes AGIS 2004
- 17:30 Fin des travaux.

La réunion a été ouverte le 12 janvier 2004 à 10:45 par *Mme Ceccaldi-Guébel*, Directrice de la Formation continue et des Relations internationales de l'Ecole Nationale de la Magistrature, coordinateur du groupe de travail "programmes".

- **Compte-rendu de la rencontre du coordinateur du groupe "programmes" et du Secrétaire Général du REFJ avec la Commission Européenne DG JAI.**

Un compte-rendu de cette réunion établi par *Mme Cavrois* a été distribué en séance.

"Ouvertures réciproques"
Compte rendu de la rencontre avec la Commission européenne, DGJAI
Le 7 janvier 2004.

L'ENM en sa qualité de président du groupe "programme" a rencontré Jean-Jacques NUSS de la commission européenne DG.JAI, responsable du suivi du programme AGIS (pénal et général), Florence SCHMIDT-PARIZET, chargée du suivi du REFJ et Isabelle JEGOUZO, chargée de la mise en place du projet européen d'échanges à l'intention des magistrats (juges et procureurs).

La délégation était composée de ML CAVROIS, G. CHARBONNIER, pour l'ENM, A. D'ALTERIO, secrétaire général du REFJ. W. HEUSEL, secrétariat était excusé.

La délégation a présenté les travaux du groupe programme et ses projets. Elle a sollicité l'aide de la commission européenne pour développer son action.

- I - Cette rencontre a permis de préciser les conditions du dépôt par le REFJ d'une application AGIS, pour faire financer un projet global d'aide des membres du REFJ à l'ouverture réciproque de leurs actions. L'objectif est de faciliter la participation des magistrats d'autres Etats membres aux actions nationales "ouvertes".

Dans cette perspective, le REFJ va déposer une application prévoyant qu'une centaine de journées de formation bénéficieront d'interprétariat, les actions sont à sélectionner parmi celles que les membres veulent ouvrir.

1. L'application devra préciser la liste des actions le plus exactement possible mais il sera ensuite possible de faire des modifications par avenants.
2. Les actions sélectionnées devront traiter des sujets pénaux ou généraux, par référence au programme Agis.
3. Pour des raisons de "rentabilité de la dépense d'interprétariat", il convient de sélectionner des actions dans lesquelles il est possible d'accueillir un "nombre raisonnable" d'européens, 20 serait un bon chiffre mais cela dépend évidemment des actions et de leur nature. La Commission n'a pas fixé de minimum, la pertinence pourra être examinée a posteriori de manière globale sur la moyenne des participants étrangers.
4. Le budget de l'action "ouvertures réciproques" portera sur l'interprétariat, quelques repas (au titre des 70 % financés par l'UE) et sur les voyages des participants au titre des 30% financés par les membres du REFJ.
5. La date limite de dépôt de l'application est le 13 février 2004.
6. Cela veut dire que ne peuvent pas être financées par ce programme les actions qui se déroulent avant le 14 février.
7. La réponse de la commission ne sera connue qu'à partir du 30 juin. Aussi aucune certitude de remboursement ne peut être donnée sur les actions se déroulant du 14 février au 30 juin 2004 pour lesquelles les membres devront faire l'avance du budget interprétariat. Il est donc recommandé de sélectionner des actions qui commenceront uniquement après le 1^{er} juillet 2004.

- II - La deuxième partie de la rencontre a donné l'occasion à I. JEGOUZO d'indiquer que le Parlement venait de voter pour le budget 2004, un projet d'échange à l'intention des magistrats de 3 Millions d'euros annuel renouvelable en 2005.

- Ce projet comportera trois volets :

1. L'amélioration de la formation des magistrats dans le cadre d'échanges
2. Le développement de l'e-learning
3. Les rencontres entre établissements de formation.

- La Commission va maintenant devoir préparer une décision pour mettre en œuvre ce projet pilote.

- S'agissant d'un projet pilote, on échappe au problème de base légale et de pilier (civil ou pénal).

M. Heusel a demandé si les dates de début et de fin de prise en charge financière de la traduction par la Commission Européenne étaient connues. Il s'est également interrogé, au sujet des projets AGIS portés par le Réseau en tant que tel, sur l'articulation avec la règle qui impose que le projet soit déposé par au moins trois partenaires.

Mme Cavrois a suggéré de poser ces questions le lendemain aux représentants de la Commission.

- **le projet AGIS « traduction des actions nationales ouvertes à l'ensemble des magistrats du Réseau »**

Les membres ont mandaté le Secrétaire Général et le secrétariat pour remplir et déposer la demande de subvention AGIS pour la prise en charge sur fonds européens de la traduction d'actions nationales ouvertes à l'ensemble des magistrats du Réseau.

Un tour de table a ensuite permis de dresser, à partir de la liste d'actions ouvertes à l'ensemble des magistrats du Réseau, une liste provisoire des actions pour lesquelles un

financement sur fonds européens pourrait être sollicité, les critères de sélection étant basés sur l'importance des places offertes aux magistrats du REFJ et sur l'intérêt européen de la formation.

**APPLICATION AGIS: LISTE PROVISoire DES ACTIONS DE FORMATION
OUVERTES A L'ENSEMBLE DES MAGISTRATS DU RESEAU POUR LESQUELLES
LA TRADUCTION EST SOLLICITEE**

2004

Juillet

Date et lieu : 5 – 9 juillet 2004, Paris

Thème: "Cybercriminalité"

Organisateur: Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), France

Langue: espagnol, français, anglais

Nombre de participants: 30 REFJ

Résumé : Ce séminaire a pour objectifs de présenter les textes internationaux et les initiatives des Etats pour lutter contre la cybercriminalité, de dresser un état de la législation française et de faire une approche législative comparatiste, d'examiner les moyens de protection, les techniques d'investigation et de preuve et les difficultés particulières au caractère le plus souvent international des infractions, enfin, de présenter les outils de coopération internationale.

Date et lieu : 5 – 10 juillet 2004, Trèves

Thème: "Coopération internationale en matière pénale"

Organisateur: Deutsche Richterakademie

Langue: allemand, anglais

Nombre de participants: 10 REFJ

Résumé : Cette session vise à donner aux procureurs et aux juges pénalistes des connaissances de base sur les questions de l'extradition, du transfèrement des personnes condamnées et de l'entraide internationale en matière pénale au regard des récents développements des Conventions du Conseil de l'Europe et de l'Union Européenne. Sera également abordée la question de la saisie et de la confiscation des biens dans le contexte européen.

Septembre

Date et lieu : 20 – 24 septembre 2004, Paris

Thème: "Psychiatrie et justice pénale"

Organisateur: Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), France

Langue: français, anglais

Nombre de participants: 20 REFJ

Résumé : La réflexion sur le statut et le traitement psychosocial de l'individu transgressif atteint de troubles mentaux ou de troubles de la personnalité constitue un enjeu important.

Cette session abordera notamment les points suivants : l'évaluation clinique, la non-responsabilité, la responsabilité partielle, l'évaluation expertale psychiatrique, l'expertise avant jugement, l'expertise de pré-libération conditionnelle, l'expertise de l'évolution du suivi sous obligation de soins, l'accompagnement de la victime.

Date et lieu : 30 septembre - 2 octobre 2004, Rome

Thème: "Les nouvelles frontières de la coopération judiciaire pénale: problèmes et perspectives d'institutionnalisation de la juridiction pénale internationale"

Organisateur: Consiglio Superiore della Magistratura, (CSM), Italie

Langues: italien, anglais et français

Nombre de participants: 20 REFJ

Résumé : Ce séminaire analysera les aspects fondamentaux des nouveaux modes et institutions de la coopération judiciaire pénale ainsi que les formes de collaboration internationales entre les autorités judiciaires en matière pénale les plus récentes et les plus significatives.

Octobre

Date et lieu : 28 octobre – 4 novembre, Trèves

Thème: "Les tribunaux internationaux"

Organisateur: Deutsche Richterakademie

Langue: allemand, anglais, néerlandais

Nombre de participants: 10 REFJ

Résumé: Ce séminaire vise à fournir aux magistrats une vue d'ensemble sur l'activité des tribunaux internationaux et plus particulièrement du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, du Tribunal Pénal International pour le Rwanda et de la Cour Pénale Internationale.

Novembre

Date et lieu : 8 novembre 2004, Paris

Thème: "Ethique et pratiques professionnelles"

Organisateur: Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), France

Langue: français, anglais

Nombre de participants: 30 REFJ

Résumé : Ce colloque traitera de la question de l'impartialité du juge. Il étudiera également les résultats d'un sondage sur l'éthique des magistrats réalisé au cours de l'année.

Date et lieu : 8 – 10 novembre 2004, Rome

Thème: "La protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la jurisprudence pénale de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice des Communautés européennes"

Organisateur: Consiglio Superiore della Magistratura, (CSM), Italie

Langues: italien, anglais et français

Nombre de participants: 20 REFJ

Résumé : Cette session présentera les lignes directrices de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et de la Cour de Justice des Communautés Européennes en matière de contrôle du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre pénal. Elle sera l'occasion d'évaluer les effets et l'impact de cette jurisprudence sur le système national italien.

Date et lieu : 22 – 26 novembre 2004, Paris

Thème: "Bioéthique et droit"

Organisateur: Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), France

Langue: français, anglais

Nombre de participants: 30 REFJ

Résumé : Les progrès intervenus depuis quelques années dans le domaine des sciences posent aux juristes des questions nouvelles et graves. Parmi les thèmes évoqués : l'utilisation du corps humain, les débuts de la vie, les tests génétiques, les nouvelles thérapies, la mort, la responsabilité ainsi que l'expression de l'éthique en France et à l'étranger.

Date et lieu : 29 novembre – 1^{er} décembre 2004, Rome

Thème: "La protection des intérêts financiers de la Communauté Européenne"

Organisateur: Consiglio Superiore della Magistratura, (CSM), Italie

Langues: italien, anglais et français

Nombre de participants: 20 REFJ

Résumé : Cette session, à caractère interdisciplinaire, se propose d'examiner les multiples aspects, civils, pénaux et administratifs, de la réglementation établie pour la protection des intérêts financiers communautaires et la coopération entre les autorités judiciaires et administratives des différents Etats membres. Seront également étudiées les institutions européennes chargées du constat, de la prévention, et de la lutte contre les fraudes budgétaires et, plus généralement, contre les irrégularités et les actes préjudiciables illicites portant atteinte aux intérêts financiers communautaires.

Date et lieu : 29 novembre – 3 décembre 2004, Paris

Thème: "Justice et politique en Europe"

Organisateur: Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), France

Langue: français, anglais

Nombre de participants: 30 REFJ

Résumé : En s'appuyant sur le débat en cours en France depuis plusieurs années sur la réforme de la justice, cette session tentera d'aborder la question des rapports entre la justice et la politique au regard de la situation chez nos partenaires européens. La question de l'influence de la mondialisation du droit et du marché ainsi que celle du rôle du juge constitutionnel dans un tel contexte sera également évoquée.

Décembre

Date et lieu : 6 – 10 décembre 2004, Trèves

Thème: "Droit pénal en Europe"

Organisateur: Deutsche Richterakademie

Langue: allemand, français

Nombre de participants: 10 REFJ

Résumé: Ce colloque, permettra aux juges de droit pénal et aux procureurs de mieux connaître le droit pénal international et européen, les rapport entre les différents droits, l'influence du droit communautaire sur le droit pénal national, la Convention Européenne des Droits de l'Homme, la lutte contre la criminalité en Europe et la criminalité transnationale et les problèmes de l'extradition.

2005

Février

Thème: "Vers un droit pénal supra-national"

Organisateur: Consiglio Superiore della Magistratura, (CSM), Italie

Langues: italien, anglais, français

Nombre de participants: 20 REFJ

Résumé : Cette session analysera le rapport entre les différentes sources (nationales et supra-nationales) agissant sur la matière pénale, évaluera de manière approfondie la portée, les limites et les implications possibles de la suprématie du droit communautaire sur le droit national et dressera une vue d'ensemble des tendances les plus significatives dans les conventions internationales les plus récentes, ainsi que dans les autres sources supra-nationales relatives à la lutte contre certaines formes de criminalité.

Mars

Thème: "Terrorisme et législation pénale"

Organisateur: Consiglio Superiore della Magistratura, (CSM), Italie

Langues: italien, français, anglais

Nombre de participants: 20 REFJ

Résumé : Cette session portera sur les grands instruments législatifs en matière de terrorisme. Elle permettra de faire une analyse approfondie des dispositions législatives italiennes les plus récentes pour lutter contre ce phénomène et de faire un bilan des mesures adoptées dans les années 70 et qui font toujours débat.

Avril

Thème: "La coopération judiciaire en matière pénale: forme et modèles de collaboration dans le cadre européen (Cours FALCONE-BORSELLINO)"

Organisateur: Consiglio Superiore della Magistratura, (CSM), Italie

Langues: italien, anglais et français

Nombre de participants: 20 REFJ

Résumé : Ce séminaire a pour objectif d'approfondir la connaissance des magistrats sur les modalités de fonctionnement et les possibilités d'utilisation des principales institutions de la coopération judiciaire en matière pénale. Une attention particulière sera portée aux commissions rogatoires internationales, à la procédure d'extradition et au transfert des personnes condamnées en vertu de la réglementation conventionnelle européenne et des normes de droit interne.

Mai

Thème: "Poursuivre et punir sans emprisonner : les alternatives à l'incarcération"

Organisateur: Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), France

Langue: français, anglais

Nombre de participants: 30 REFJ

Résumé : Le domaine d'application des mesures restrictives de liberté, alternatives à l'emprisonnement, ne cesse de s'accroître, tant dans les textes que dans la réalité judiciaire et pénitentiaire. Pourtant, en France, le nombre des personnes incarcérées n'a jamais été aussi important depuis 1945.

Cette situation mérite donc analyse. Les mesures alternatives à l'incarcération sont-elles appliquées aussi souvent qu'elles pourraient l'être ?

Thème: "Justice réparatrice et victimes"

Organisateur: Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), France

Langue: français, anglais

Nombre de participants: 30 REFJ

Résumé : Aujourd'hui, la justice pénale intervient pour qualifier un délit, instruire des faits, punir mais aussi réparer les dommages. Dans les pays de common law, la notion de « restorative justice » permet de répondre à une demande collective de réparation des troubles consécutifs à la violence.

Cette notion est-elle transposable chez nous ? Et si tel est le cas, quels sont ses points d'émergence et ses terrains d'application ? Le colloque s'interrogera notamment sur le fait de savoir si les instruments existants (à savoir la médiation pénale et la réparation pour les mineurs) peuvent s'inscrire dans cette perspective.

Thème: "Aspects internationaux du droit pénal"

Organisateur: Consejo General del Poder Judicial, (CSJ), Espagne

Langues: espagnol, anglais, français

Nombre de participants: 20 REFJ

Résumé :

Thème: " Pluralisme religieux et Etat de droit "

Organisateur: Consejo General del Poder Judicial, (CSJ), Espagne

Langues: espagnol, anglais, français

Nombre de participants: 20 REFJ

Résumé :

Thème: "La responsabilité pénale dans la société du risque"

Organisateur: Consiglio Superiore della Magistratura, (CSM), Italie

Langues: italien, anglais, français

Nombre de participants: 20 REFJ

Résumé : Cette session donnera une vue d'ensemble des solutions développées par les spécialistes du droit pénal et par la jurisprudence dans le cadre de l'activité médicale, de la santé collective, de la sécurité sur le lieu de travail, et de manière générale de l'exercice d'activités dangereuses.

Il a été convenu que l'ENM, en sa qualité de coordinateur du groupe, enverrait cette liste à tous les membres du Réseau, de manière à recueillir, le cas échéant, de nouvelles propositions d'actions pour lesquelles le bénéfice du projet est demandé.

M. Liiv, arguant que les frais de déplacement et d'hébergement représentent un coût particulièrement élevé pour les structures des pays adhérents, a demandé à ce que les frais de transport soient inclus dans la demande de subvention.

M. Deville a proposé de sélectionner quelques actions pour lesquelles les frais de transport seraient pris en charge pour les membres des pays adhérents.

Après discussion, les membres ont conclu qu'il serait très difficile de déterminer un chiffre par pays des coûts de transport ; qu'en outre, le budget pour l'action étant plafonné à 300 000 €, la traduction allait en absorber une grande partie ; qu'au fond, on ne devait pas

instaurer de régime différent pour les pays adhérents, d'autant que les membres ont toujours la possibilité d'inviter unilatéralement, souvent grâce à des accords partenariaux, des magistrats de ces pays aux actions qu'ils organisent.

Mme Cavrois a rappelé qu'à terme ce problème devrait être résolu par le programme d'"échange des juges" doté de 3 millions d'Euros par an reconductibles.

- **Forum Européen de Barcelone**

Le Forum Européen de Formation Judiciaire de Barcelone se déroulera les 5, 6 et 7 octobre 2004. Le formulaire AGIS sera rempli par l'Ecole Judiciaire espagnole puis envoyé à tous les membres pour validation avant son dépôt en février. M. Azón a par ailleurs appelé chacun des membres à lui faire parvenir sa demande de partenariat pour cette action et a annoncé le souhait de l'Ecole Judiciaire espagnole de faire participer au Forum une cinquantaine d'auditeurs de justice pour d'une part, aider au bon déroulement de l'événement et d'autre part, leur permettre de voir concrètement en quoi consiste le REFJ. Le groupe a donné son accord à condition que la présence des auditeurs se limite à des fonctions d'assistance.

Les membres du groupe présents ont ensuite examiné les thèmes et les sous-thèmes du projet de programme du Forum afin de recueillir les premières manifestations d'intérêt pour chaque grand thème ainsi que pour les sous-thèmes.

- 1- **Objectifs de la formation de formateurs** : leader : Ecole Nationale de la Magistrature
 - a. Connaissances juridiques
 - b. Gestion des tribunaux
 - c. Connaissances sur le contexte social des décisions de justice
 - d. Réflexion sur le rôle du juge : éthique, dimension européenne de la fonction de juge : *CSM italien + Estonie*
- 2- **Contenu des programmes de formation des juges** : leader : Ecole Judiciaire espagnole
 - a. Rédaction des jugements : amélioration de la langue en vue d'une simplification : *ENM + Conseil Supérieur de Belgique + Estonie*
 - b. Règles de conduite et comportement pendant l'audience: l'importance du non-verbal et des techniques d'écoute active
 - c. Formation dans d'autres domaines: psychologie, comptabilité, médecine légale, relations avec les médias, participation des ONG dans la formation des juges : *Estonie + Autriche ?*
 - d. Formation en droit communautaire : *ERA*
 - e. Coopération internationale : *Conseil Supérieur de la Magistrature italien*
- 3- **Définition des besoins de formation** : leader : FINLANDE ?
 - a. Participation du Ministère de la Justice et du Conseil supérieur de la magistrature, ainsi que des représentants sociaux dans la préparation des programmes
 - b. Participation des juges et des associations de juges dans la rédaction des programmes
 - c. Participation du personnel interne, ainsi que d'experts et de spécialistes extérieurs en matière de pédagogie, dans la préparation des programmes
 - d. Utilisation de questionnaires et d'autres méthodes dans la définition des besoins de formation : *ERA*
- 4- **Méthodes** : leader Secrétaire Général
 - a. Etude de cas : *Estonie + Conseil Supérieur de la Magistrature italien*
 - b. Simulations et procès fictifs, ateliers, séminaires, conférences : *Estonie*
 - c. Formation pratique et stages extérieurs
 - d. E-learning et auto-formation par le biais d'outils multimédia : *Ecole Judiciaire espagnole*
- 5- **Evaluation** : leader : Deutsche Richterakademie
 - a. Evaluation des stagiaires de formation initiale

- Eliminato: ¶
¶ OBJECTIVES¶
¶ The "forum" will focus on the training of trainers. It will be a space for the exchange of experiences on the training of judges in the State members of the European Union which is one of the aims of the EJTN as settled both in the Bordeaux and the Copenhagen Charters. We want to learn from others because we are convinced that it is one of the best ways to improve our own national institutions and also to advance in the creation of a common European judicial culture. (... [1])
- Eliminato: The topics to be discussed could be the (... [2])
- Eliminato: ves of the training of judges
- Eliminato: Legal knowledge
- Eliminato: Management of the courts
- Eliminato: Knowledge of the social background of the ju (... [3])
- Eliminato: Reflection on the role of the judge: ethics, E (... [4])
- Eliminato: ¶
Contents of the judges' tr (... [5])
- Eliminato: Writing of the judgements: improving the (... [6])
- Eliminato: Behaviour and conduct standards in the he (... [7])
- Eliminato: Training in subjects other than law: psycholog (... [8])
- Eliminato: <#>Training in EU law and international (... [9])
- Eliminato: e
- Eliminato: of the training needs
- Formattati: Elenchi puntati e numerati
- Eliminato: Participation of judges and judges' asso (... [10])
- Eliminato: Me
- Eliminato: h
- Eliminato: ologies
- Eliminato: Case method
- Eliminato: and
- Eliminato: mocked trials, workshops, seminars, lectures
- Eliminato: On the job training and external stays
- Eliminato: and self training with use of multimedia (Italy)
- Eliminato: of the work of the trainees in initial training

- b. Evaluation des stagiaires de formation continue
- c. Evaluation de l'école ou de l'institution chargée de la formation des juges à court-terme
- d. Evaluation de l'école ou de l'institution chargée de la formation des juges à long-terme

6. Organisation pratique de la formation : leader : Conseil Supérieur de la Magistrature italien

- a. Personnes responsables pour la formation des juges
- b. Personnel à temps plein et à temps partiel
- c. organisation interne de l'école
- d. Budget

Eliminato: of the work of the trainees in continuing training

Eliminato: of the work

Eliminato: of the school or institution in charge of the training of judges in the short term

Eliminato: of the work of the school or institution in charge of the training of judges Evaluation of the work of the school or institution in charge of the training of judges in the long term

Eliminato: Practical organization of the training

Eliminato: Responsible persons

Eliminato: for the training of judges

Eliminato: Full time and part time staff

Eliminato: Internal organization of the School

Ce document sera envoyé par l'Ecole Judiciaire espagnole à tous les membres du Réseau qui seront alors invités à sélectionner les sujets sur lesquels ils souhaitent intervenir.

M. Liiv a proposé d'associer à ce Forum les Etats-Unis et la Russie. Les membres ont demandé un délai de réflexion sur ce point.

Mme Civinini, s'appuyant sur les travaux de la dernière Assemblée Générale à Rome, a rappelé que les structures de formation des Etats adhérents à l'Union Européenne devaient faire une démarche de présentation auprès du Réseau. Elle a suggéré qu'un questionnaire soit élaboré puis adressé à ces organismes. L'organisation du Forum aurait alors en charge de recueillir les réponses et de les mettre à disposition des membres.

Le Secrétaire Général a insisté sur la nécessité de prévoir l'enregistrement audio et vidéo des travaux du Forum.

- **Information sur la liste des actions de formation ouvertes à l'ensemble des magistrats de l'Union Européenne**

M. Charbonnier a proposé au groupe d'adopter nouvelle présentation de la liste des actions ouvertes en vue d'en simplifier l'usage et la mise à jour. Désormais, cette liste, disponible en français et en anglais, sera classée de manière thématique et contiendra, outre la procédure d'utilisation, tous les renseignements requis sur les actions ainsi qu'un index chronologique et un index par membre.

Cette proposition a été acceptée par les membres du groupe.

Une fois actualisée, cette nouvelle liste sera diffusée à l'ensemble des membres qui seront de nouveau invités à ouvrir des actions de formation puis elle sera mise en ligne sur le site du REFJ et si possible, sur les sites des membres.

Enfin, *M. Deville* a indiqué aux participants que toutes les actions de la Deutsche Richterakademie se déroulant à Trèves au cours du 2^{ème} semestre 2004 étaient désormais ouvertes à 10 magistrats du Réseau (et non pour 2 comme indiqué initialement).

- **Présentation des programmes AGIS par M. Jean-Jacques NUSS et Mme Joëlle LAGAST de la Commission Européenne**

M. Nuss, chef d'unité à la DG.JAI de la Commission Européenne, a exposé les principes fondamentaux régissant les programmes AGIS (annexe 1 du présent compte-rendu), *Mme Lagast*, fonctionnaire à la Commission, abordant plus particulièrement les questions pratiques liées à l'élaboration des budgets des applications AGIS. *M. Nuss* et *Mme Lagast* ont ensuite répondu aux questions des membres du groupe.

Mme Civinini a ainsi souhaité savoir si une étude de faisabilité sur la communautarisation du REFJ était susceptible de recevoir un financement au titre des

programmes AGIS. *M. Nuss* a estimé préférable que le Réseau mène d'abord, en interne, une réflexion sur le sujet et qu'ensuite, la Commission, si elle le jugeait nécessaire, engagerait l'initiative sur ses fonds propres.

Mme Civinini a également posé la question de la prise en compte de la rémunération du Secrétaire Général dans le budget du Réseau. En effet, le Secrétaire Général est actuellement rémunéré par le CSM italien et cela est actuellement considéré comme une contribution en nature. Or, cette rétribution devrait être considérée comme une participation des membres dans le cadre des 30% imposés par la règle du co-financement des projets européens. *M. Nuss* a réservé sa réponse, renvoyant d'abord aux accords de Thessalonique lors de l'élection du Secrétaire Général, rappelant ensuite que la part contributive des membres devait être diversifiée et ne saurait, selon lui, être constituée de fait que par la seule rémunération du Secrétaire Général.

Concernant l'action "ouvertures réciproques" déposée au nom du Réseau, *M. Nuss* a précisé notamment que :

- l'application, déposée au nom du Réseau, devra faire apparaître des partenariats ;
- l'exécution du projet ne peut commencer avant le 1^{er} juillet 2004, la traduction d'actions antérieures à cette date ne pourra donc être financée ;
- la demande de subvention devra contenir le plus de précisions possible sur la nature et la typologie de l'action, le nombre de journées d'interprétation et le nombre de langues demandées.

Enfin, *M. Nuss* a indiqué que l'appel à projets AGIS 2005 sera probablement lancé vers les vacances d'été 2004, de sorte que les candidats devraient pouvoir déposer leurs demandes dès novembre ou décembre 2004.

Pour toute information, un guide sur le programme AGIS est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse :

<http://europa.eu.int/comm/justice.home/funding/egis/funding.egis-en.htm>.

Par ailleurs, M. Roberto SEGRE (Roberto.SEGRE@cec.eu.int) pour le programme AGIS et Mme Joëlle LAGAST (joelle.lagast@cec.eu.int) pour les questions budgétaires sont disponibles pour répondre aux questions des membres.

- **Projets déposés dans le cadre du programme AGIS 2004**

Un tour de table a permis aux participants de définir les projets qu'ils souhaitaient déposer dans le cadre du programme AGIS 2004 et de recueillir des partenariats. Ces propositions sont reprises dans le document figurant en annexe 2.

Il a été convenu que l'ENM, en sa qualité de coordinateur du groupe, enverrait ce document à tous les membres du Réseau, de manière à recueillir, le cas échéant, de nouvelles propositions d'actions et des partenariats.

La réunion a été clôturée le 13 janvier 2004 à 17h.

Paris, le 20 janvier 2004

Gilles Charbonnier, maître de conférences
(assisté de Aude Magen)

Calendrier des prochaines réunions du REFJ:

- 1^{er} et 2 avril 2004 : 6^{ème} réunion du groupe de travail "programmes" à Paris
- avril ou mai 2004 : réunion du Steering Committee (à Dublin ?)
- 5, 6 et 7 octobre 2004 : Forum européen de formation judiciaire (Barcelone)

NB : comme convenu lors de la réunion du groupe, les listes provisoires concernant :

- les actions ouvertes à l'ensemble des magistrats du Réseau pour lesquelles une traduction sur fonds européens AGIS sera sollicitée
- les projets AGIS pour 2004-2005

ont été diffusées par le coordinateur du groupe à l'ensemble des membres du Réseau le 16 janvier 2004.

ANNEXE 1

Presentation of the AGIS Programme by Jean-Jacques NUSS The AGIS Programme

The 2004 calls for proposals

What is the AGIS Programme?

- Framework programme on police and judicial co-operation in criminal matters
- Successor to: Grotius II Criminal, Oisin II, STOP II, Falcone and Hippocrates
- Covering the period 2003-2007
- Budget: 65M€overall + 12 Mio for period 2004 – 2007

AGIS - General objectives

- Support development, implementation and evaluation of European policies in the field
- Promote and strengthen networking, co-operation, exchange, dissemination of information, experience and best practice
- Improve and adapt training
- Support research
- Step-up EU and international co-operation

AGIS - Areas relating to Title VI TEU

- Judicial co-operation in criminal matters, including training
- Co-operation between law enforcement authorities
- Co-operation with other public or private organisations in preventing and fighting crime
- Co-operation between MS to protect victims

AGIS - eligibility for funding (1)

- Public or private institutions and bodies,
- professional organisations
- organisations representing business,
- Research
- NGO's
- basic and further training institutes
- Europol, EJTN, Eurojust

AGIS - eligibility for funding (2)

- Involve partners in at least 3 MS, or 2 MS and 1 acceding country
- Acceding countries can be promoters
- Other third countries may participate, but cannot be promoter / beneficiary

AGIS - eligibility for funding (3)

- Maximum duration of project: 2 years
- Deadline for submission of projects:

13 February 2004

Deadline for operating grants:

15 January 2004

AGIS funding – Operating grants

- Only for NGO, with a legal status
- On the basis of specific activities that have an European dimension
- With a detailed description of the activity
- With a detailed, realistic budget and in relation to these activities
- Max 50,000 € and not exceeding 50% of a NGO's total operating costs
- Specific application form and documents

AGIS funding – Project funding

- Co-financing
- Level of Community funding:
 - General projects: max. 70% of the project costs
 - Specific actions and complementary measures (70 and 100%)

AGIS – Indicative distribution year 2004

- | | |
|--------------------------|------------|
| ● Projects | 12.299.500 |
| ● Specific projects | 1.447.000 |
| ● Complementary measures | 723.500 |
| ● Operating grants | 400.000 |
| ● Evaluation | 400.000 |

TOTAL 15.270.000

AGIS - Eligibility criteria

- Respect objectives of the programme
- Respect formal requirements
- Respect conditions (duration, starting date)
- Respect budgetary requirements and minimum cofunding request
- Candidate must not fall under exclusion criteria

AGIS – Selection criteria (1)

- Operational and professional capability of applicant
- Financial capability

AGIS – Award criteria (2)

- Quality of the project:
 - conception, organisation,
 - presentation, expected results 35
- Amount of subsidy requested 5
- Short term results and impact in the medium term 10

What are my chances to be selected the experience from past years

- Topics covered, countries covered,
- Ratio of successful projects
- Min. and maximum subsidy
- Ratio of funding

Past experiences incl. AGIS – 2003

- Total available (in million €) 11.7
- Number of co-financed projects 112
- Committed (in million €) 9.3

Application form (1)

- Read the annual program and evaluation criteria
- Contact your partners to discuss content and prepare the partnership declarations
- Read the candidates' guide (how to prepare an application; how to justify the expenses)
- Download from http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/agis/funding_agis_en.htm
- Fill in all the fields of the application form
- Fill in Summary in EN or FR

Budget form (1)

- Download from:
http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/agis/funding_agis_en.htm
- Fill in sub headings in excel form (protected)
- Results will be automatically transferred into cover page.

Your application: What is important?

- Express the content clearly, define in detail the deliverables and expected outcome/results
- How does the project fit your policy?
- What gain is there for you/your partners?
- What are the results for other participants?
- Describe added value of your project at EU level and why it merits funding.

Your application – European dimension and partnership

- Notion of partnership and of participant
- Declaration of partnership
- European dimension : Level of participation from other MS

Your application: What is important?

- Is it sustainable, replicable, what effect on EU area of liberty, security and justice?
- Pay attention to dissemination of final results (media used, language(s), number of copies)
- Budget in relation with work to be done, value for money)
- Sources of Funding
- Details of income and expenses, in balance
- Copyright
- Rules of publicity/logo
- Contract
- Prefinancing
- Final reporting
- Save the application form and the budget form onto a diskette or a CD-ROM (electronic version)

- Have both the application form and the budget form signed and send them together with 2 additional paper copies (3 paper copies)
- Do not forget to add the other documents requested (check list in the application form)
- Do not miss the deadline (post office mail, DHL or messenger service)

AGIS - contacts

European Commission, DG JAI.D.4

Mr. R. SEGRE

email: roberto.segre@cec.eu.int

Fax: +32.2.299.82.15

email: JAI AGIS@cec.eu.int

ANNEXE 2

PROPOSITIONS D' ACTIONS à soumettre au programme AGIS 2004

- **Le mandat d'arrêt européen un an après : bilan et perspectives**

Cette session s'adresse aux magistrats du parquet et du siège et a pour objectif de faire le point sur le mandat d'arrêt européen, un an après son entrée en vigueur : état au sein de l'Union de l'adaptation de la décision cadre du 13 juin 2002, bilan des premières expériences de mandat d'arrêt européen, la protection des droits de la défense...

Leader : Ecole Nationale de la Magistrature; partenaires: Italie, Belgique, (Espagne ?)

Langues de travail : français, anglais, espagnol

Dates proposées : dernier trimestre 2004

Contact : Gilles Charbonnier, gilles.charbonnier@justice.fr

- **Réalisation du mandat d'arrêt européen et protection des droits fondamentaux : domaine d'application et limites des garanties procédurales en faveur des personnes mises en examen et des inculpés dans le territoire de l'Union européenne**

Ce séminaire a pour objet de donner aux magistrats, aux fonctionnaires de police et aux avocats un aperçu des premières expériences d'application de la décision cadre sur le mandat d'arrêt européen dans les différents systèmes nationaux, avec une attention particulière pour la protection des droits fondamentaux de la personne recherchée et pour les garanties procédurales prévues, particulièrement au regard des mesures restrictives de liberté.

Leader : Consiglio Superiore de la Magistratura, partenaires : France, Belgique, Allemagne

Langues de travail : italien, anglais, allemand

Dates : 3 jours, Fév – Mars 2005

Contact : Alessandra Fraiegari ; fraiegari@cosmag.it

- **Le trafic des êtres humains : une nouvelle frontière de la coopération judiciaire européenne pour la lutte contre la criminalité transnationale**

Ce séminaire vise à donner aux magistrats et aux fonctionnaires de police une connaissance approfondie de la législation, substantielle et procédurale, des Etats en matière de trafic des êtres humains ainsi que des dispositions contenues dans les actes communautaires et internationaux qui tendent à promouvoir et à faciliter la lutte contre le trafic des êtres humains. Ce séminaire a également pour objectif de faciliter le recours aux instruments de la coopération judiciaire internationale et aux organismes comme Eurojust qui peuvent avoir un rôle considérable dans ce domaine.

Leader : Consiglio Superiore de la Magistratura, partenaires : Allemagne, Pays-Bas

Langues de travail : italien, allemand

Dates proposées : 3 jours et 1/2

Contact : Alessandra Fraiegari ; fraiegari@cosmag.it

- **La protection pénale des intérêts financiers de l'Union Européenne : formes et modèles de collaboration entre l'OLAF et les autorités judiciaires nationales**

Ce séminaire vise à fournir aux magistrats et aux fonctionnaires de police des informations pratiques sur le fonctionnement et le rôle de l'OLAF dans le cadre des stratégies anti-fraudes de la Commission et à examiner les multiples aspects de la réglementation établie pour la protection des intérêts financiers communautaires.

Leader : Consiglio Superiore de la Magistratura; partenaires : France, Belgique

Langues de travail : italien, français

Dates proposées : 3 jours

Contact : Alessandra Fraiegari ; fraiegari@cosmag.it

- **Coopération judiciaire et criminalité informatique dans l'Union Européenne : aspects législatifs et opérationnels de l'utilisation des nouvelles technologies**

Ce séminaire, qui s'adresse aux magistrats et aux forces de police spécialisées, vise à étudier l'évolution de la réglementation européenne en matière de cybercriminalité et ses influences sur les systèmes des différents pays membres de l'U.E. La session portera plus spécifiquement sur les modalités de coordination entre les organes compétents pour les enquêtes et sur les problématiques liées à la reconnaissance mutuelle et à l'utilisation des acquisitions de données du trafic informatique.

Leader : Consiglio Superiore de la Magistratura; partenaires : Belgique, France, Lettonie

Langues de travail : italien, français, anglais

Dates proposées : 3 jours, 1^{er} semestre 2005

Contact : Alessandra Fraiegari ; fraiegari@cosmag.it

- **Cybercriminalité et les atteintes à la dignité humaine**

Dans un premier temps, seront abordées les différentes typologies d'infractions commises par le biais informatique en matière d'atteinte à la dignité humaine telles que la pédophilie, le racisme, la prostitution...

Dans un deuxième temps, seront étudiés les différents instruments relatifs aux méthodes d'enquête pour aboutir, en fin de séminaire, à l'élaboration d'un guide méthodologique européen en matière de cybercriminalité..

Leader : Ecole Nationale de la Magistrature; partenaires : Italie

Langues de travail : français, anglais, italien

Dates proposées : 2^{ème} semestre 2005

Contact : Dominique Devigne, dominique.devigne@justice.fr

- **Deux volets de la criminalité organisée : contrefaçon et blanchiment**

Ce séminaire s'articulera autour de deux axes de travail :

1^{er} module : la contrefaçon, notamment les enjeux pour la sécurité des consommateurs

2^{ème} module : la lutte contre le blanchiment, avec un travail sur la saisie des produit du crime

Leader : Ecole Nationale de la Magistrature; partenaires : Allemagne (1^{er} module), Italie

Langues de travail : français, autres langues à déterminer selon les partenaires

Dates proposées :

Contact : Dominique Devigne, dominique.devigne@justice.fr

- **Entraide judiciaire internationale (action de formation initiale)**

Cette action est organisée au titre de la formation initiale des auditeurs de justice en partenariat avec les écoles espagnole et portugaise. Elle porte plus notamment sur la rédaction et l'exécution d'actes de coopération (commission rogatoire internationale, mandat d'arrêt européen...)

Leader : ENM, partenaires : Espagne, Portugal, Italie, Allemagne

Langues de travail : français, espagnol, portugais

Dates proposées :

Contact : (provisoire) Gilles Charbonnier, gilles.charbonnier@justice.fr

- **Le Forum Européen de formation judiciaire**

Ce « forum », à vocation pratique, sera axé sur la formation des formateurs. Il permettra aux personnes en charge de la formation des magistrats dans les Etats membres de l'Union Européenne d'échanger leurs expériences en matière de formation. Six grands thèmes seront abordés : les objectifs de la formation de formateurs, le contenu des programmes de formation des juges, la définition des besoins de formation, les méthodologies de formation, l'évaluation de la formation et l'organisation pratique de la formation.

Leader : Escuela Judicial de España

Langues de travail : espagnol, anglais, français

Dates proposées : octobre 2004

Contact : Felix Azon ; felix.azon@cgpj.es

- **Coopération pénale internationale**

Cette session se propose d'examiner la coopération internationale d'un point de vue pratique et portera plus spécifiquement sur la rédaction d'actes de coopération internationale (commission rogatoire internationale, mandat d'arrêt européen...)

Leader : Deutsche Richterakademie ; partenaires possibles: Pays-Bas, Belgique, Danemark

Langues de travail : allemand, autres langues à déterminer selon les partenaires

Dates proposées :

Contact : Rainer Deville ; rainer.deville@jm.nrw.de

- **L'application du droit de l'environnement**

Ce séminaire vise à approfondir les connaissances des procureurs et des juges en matière de droit de l'environnement, notamment dans la zone de la mer du Nord.

Leader : Stichting Studiecentrum Rechtspleging ; partenaires possibles:

Langues de travail : néerlandais, autres langues à déterminer selon les partenaires

Dates proposées :

Contact : Perry Quak, P.Quak@ssr.drp.minjus.nl

- **La lutte contre le terrorisme**

Ce séminaire vise à fournir aux procureurs et aux juges d'instruction des informations pratiques sur leurs moyens d'action en matière de terrorisme.

Leader : Stichting Studiecentrum Rechtspleging ; partenaires possibles:

Langues de travail : néerlandais , autres langues à déterminer selon les partenaires

Dates proposées :

Contact : Perry Quak, P.Quak@ssr.drp.minjus.nl

Pagina 8: [1] Eliminato	magen	05/01/2004 14.35.00
-------------------------	-------	---------------------

OBJECTIVES

The “forum” will focus on the training of trainers. It will be a space for the exchange of experiences on the training of judges in the State members of the European Union which is one of the aims of the EJTN as settled both in the Bordeaux and the Copenhagen Charters. We want to learn from others because we are convinced that it is one of the best ways to improve our own national institutions and also to advance in the creation of a common European judicial culture. This event could be a starting point for more detailed seminars organised for certain target groups to develop the experiences and skills of the trainers in different EJTN countries.

The forum is also pretended to be an adequate frame for a warm welcome to the institutions responsible for the training of judges who are going to become members of the European

CONTENT

Pagina 8: [2] Eliminato	magen	05/01/2004 14.35.00
-------------------------	-------	---------------------

The topics to be discussed could be the following:

Pagina 8: [3] Eliminato	magen	05/01/2004 14.36.00
-------------------------	-------	---------------------

Knowledge of the social background of the judicial decisions

Pagina 8: [4] Eliminato	magen	05/01/2004 14.36.00
-------------------------	-------	---------------------

Reflection on the role of the judge: ethics, European dimension of the judge’s function.

Pagina 8: [5] Eliminato	magen	05/01/2004 14.37.00
-------------------------	-------	---------------------

Contents of the judges’ training programs

Pagina 8: [6] Eliminato	magen	05/01/2004 14.38.00
-------------------------	-------	---------------------

Writing of the judgements: improving the language towards simplification

Pagina 8: [7] Eliminato	magen	05/01/2004 14.39.00
-------------------------	-------	---------------------

Behaviour and conduct standards in the hearing: the importance of non verbal language and active listening skills

Pagina 8: [8] Eliminato	magen	05/01/2004 14.40.00
-------------------------	-------	---------------------

Training in subjects other than law: psychology, accountability, forensic medicine, relations with the media (Austria), the participation of ONG in the training of the judges (Austria)

Pagina 8: [9] Eliminato	magen	05/01/2004 14.41.00
-------------------------	-------	---------------------

Training in EU law and international cooperation (Italy)

Pagina 8: [10] Eliminato	magen	05/01/2004 14.52.00
--------------------------	-------	---------------------

Participation of judges and judges’ associations in drafting the programs
Participation of the internal staff, outside experts and specialist in pedagogy in the preparation of the programs.
The use of questionnaires and other methodologies in the definition of the training needs